CHASSER en Savoie

N° 142
Avril 2025



La Fédération des Chasseurs de Savoie

100 ANS D'HISTOIRE RETROUVÉE !

fédération des chasseurs de SAVOIE

SOMMAIRE

VIE DE LA FÉDÉRATION

CR du Conseil d'administration du 12/12/24 p.4

CR du Conseil d'administration du 11/02/25 p.5

Se former en 2025
Réunions de secteur
Rapport d'action 2024 p.6

Mouvements de personnels au sein de la FDC Savoie p.7

Dossier assemblée générale 2025 p.7 à 11

Chambres froides
Un nouveau spot TV
Série Traces p.12

CHASSE ET GESTION

Bilan des plans de chasse grands gibiers p.13 à 15

Plantation de haies p.16

Mare Porte-de-Savoie
Suivi de l'écopont Porte-de-Savoie
Un chamois sans corne prélevé dans le Beaufortain p.17

SANITAIRE

Un suivi de la brucellose des ongulés dans les Aravis
Le réseau SAGIR national signale des mortalités de chevreuils
Bilan du réseau SAGIR p.18

LE COIN DES CHASSEURS

Des nouvelles des ACCA p.19 à 24

RÈGLEMENTATION

Utilisation du plomb en zone humide
Timbres amendes p.25

ARTS, LOISIRS ET HISTOIRE

100 ans d'histoire retrouvée pour la FDC de Savoie !..p.26 à 27

CHASSER EN SAVOIE
Le magazine de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie

Directeur de la publication
Régis Clappier

Comité de rédaction
Fédération départementale des Chasseurs de Savoie

Ont participé à ce numéro
Régis Clappier, Francis Martin, Joël Ducros, Pierre Sicard, Emmanuel Joly, Philippe Auliac, Albane Chaléat

Secrétariat de rédaction
Albane Chaléat, Corinne Viard

Crédits iconographiques
Dominique Gest, Loïc Genin, ONF, Georges Saint-Germain, Marie-Christine Segéat.

La Fédération départementale des Chasseurs de Savoie tient également à remercier particulièrement l'ensemble des ACCA qui fournissent gracieusement les images.

Infographie et impression
www.saint-jean-calendriers.com

Dépôt légal
En cours

Siège social
14, Parc de l'Etalope - CS 12504
73025 CHAMBERY CEDEX
Bureau ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé les mercredi et vendredi après-midis

Ce magazine est édité à 7 950 exemplaires

IMPRIM'VERT
Votre imprimeur agit pour l'environnement

FDC 73

14, parc de l'Étalope
CS 12504
73025 Chambéry CEDEX

Tél :
04 79 60 72 00

Mail :
fdc73@chasseursdesavoie.com

www.chasseursdesavoie.com

En couverture :
Illustration © Xavier MANJOT
www.postersdesavoie.com

EDITO



Lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le samedi 26 avril à Savoiexpo à Chambéry, la Fédération des chasseurs de Savoie fêtera ses 100 ans d'existence !

Nos archives laissent apparaître une rédaction de statuts en 1922 et la tenue d'un premier conseil d'administration en 1925. Ces démarches embryonnaires, initiées par le Docteur ARMAND, ont permis à la structure fédérale de croître à travers le temps pour finalement devenir la vieille Dame que l'on connaît aujourd'hui. Les activités de la structure se sont développées au fil des années. Figurent parmi les réalisations les plus remarquables : la création des ACCA, la mise en place des plans de chasse, l'instauration de l'examen du permis de chasser, le développement de la biodiversité et son recensement, les missions de service public en matière de formation et de maîtrise des dégâts de gibiers…

Cette longévité est un gage de sérieux et de stabilité. Je ne peux m'empêcher de penser à tous ces élus fédéraux qui nous ont précédés. Coulait dans leurs veines la même passion que la nôtre, avec des objectifs identiques : développer et préserver les populations de gibier dans des proportions raisonnables, unifier les forces en fédérant les chasseurs autour de valeurs communes.

Rien n'a jamais altéré l'attrait de chacun à servir la chasse. Même durant les heures les plus sombres de l'Histoire mondiale, les représentants cynégétiques, se réunissaient pour écrire l'avenir de notre passion. Quelle volonté, quelle pugnacité. Lorsque l'on plonge dans les archives, on mesure la qualité de ces dirigeants qui ne lâchaient rien. De 1925 à aujourd'hui, chaque administrateur fédéral a apporté sa pierre à l'édifice, nous leur en sommes reconnaissants. Nous héritons d'un précieux et riche patrimoine, à nous d'en être digne.

C'est dans cet esprit qu'un nouveau grand projet anime actuellement la Fédération des Chasseurs de Savoie : la création prochaine d'une école de tir à Chamousset pour le tir dynamique et le tir de précision, concrétisés par des mises en situation ainsi que des rappels sur le maniement des armes. C'est un projet novateur, qui répond à un véritable besoin de nos adhérents.

> "SOUVENT ON CROIT QU'IL FAUT ÊTRE MOTIVÉ POUR AVOIR DES PROJETS, ALORS QU'EN RÉALITÉ, CE SONT LES PROJETS QUI APPORTENT LA MOTIVATION."
>
> CAMILLE GRISELIN

Forte de ses vieilles racines, la Fédération s'est finalement toujours adaptée à son temps, conservant le même fil conducteur : celui de mettre en place une chasse durable, responsable, accessible au plus grand nombre et assurant la sécurité de tous.

Le Président,
Régis CLAPPIER

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/12/2024

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gibert DUMAS, Thierry VANNIER, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Jean-François FONTANEL, Claude REYNAUD, Didier MARIN, François LOPEZ, Éric GRANGE, Yves LABORET, Bastien DE LA SELLE et Francis MARTIN.
Membres excusés : Gérard THONET
En présence de Pierre SICARD, Directeur, Leslie SAMBUC, secrétaire en charge de la comptabilité et les commissaires aux comptes Nicolas BOVE Cabinet Hexact et Aurélien MAURICE Cabinet Blanc Neveux.

Arrêt des comptes au 30/06/2024

L'arrêt des comptes par le Conseil d'administration nécessite la production du compte d'exploitation par l'expert-comptable puis sa certification par le commissaire aux comptes. Jusque-là, le cabinet Hexact représenté par Nicolas BOVE assurait cette mission. Depuis quelques semaines, la filiale d'audit du cabinet Hexact a été cédée au cabinet Blanc Neveux basé en Haute-Savoie représenté par Aurélien MAURICE.
À ce jour, les éléments connus sont un résultat comptable excédentaire de 260 268,00 €. Guy CHARVET et Aurélien MAURICE présentent les comptes.
Mise au vote de l'arrêt des comptes et de l'affectation du résultat aux réserves de gestion : oui à l'unanimité.

Renouvellement des véhicules de la FDC Savoie

Le conseil d'administration avait inscrit au budget prévisionnel 2024/2025 le renouvellement des véhicules techniques. 4 devis ont été sollicités. Les modèles 208 essence et Partner diesel ont été retenus.
Prix :

- 208 : 19 022,35 €
- Partner : 23 540,16 €

Mise au vote de l'achat des véhicules sélectionnés : oui à l'unanimité.

Aménagement du Centre technique de Pont Royal, financement des travaux et autorisation de défrichement

Une demande de défrichement est en cours d'élaboration pour l'implantation du pas de tir à 100m.
Concernant le budget, le chiffrage réalisé sur la base des dernières consultations s'élève à 567 357,00 € TTC pour le pas de tir à 100 m et le sanglier courant. L'estimation a donc baissé de 83 343,00 € par rapport à la précédente version du projet.
Concernant le financement, la Région instruit le dossier de subvention pour 250 000,00 €. Le complément sera à financer avec une très large part d'autofinancement. La FDC Savoie a également été reçue par le Président du Conseil départemental Hervé Gaymard et son Vice-Président Gilbert Guigue. Ils se sont montrés très intéressés par le projet et nous ont assuré d'un soutien financier. Pour l'heure nous n'en connaissons pas le montant.
La part de l'autofinancement reste à travailler. Le recours à l'emprunt semble raisonnable. La proposition est donc de consulter trois banques pour obtenir la meilleure offre possible. Actuellement, le plan de financement intègre les 250 000,00 € de la Région et un autofinancement de 320 000,00 €.
Mise au vote par le Président de :

- Validation du projet d'aménagement : oui à l'unanimité.
- Autorisation donnée au Président de faire une demande de défrichement auprès de la DDT : oui à l'unanimité.
- Mandat donné au Président pour rechercher et mettre en œuvre le meilleur financement pour la réalisation du projet : oui à l'unanimité.

Accord Grand Gibier : baisse du montant des aides

Un accord visant à la prise en charge d'une partie des dégâts de grands gibiers par l'État a été signé. Cet accord porte sur 3 ans avec une subvention versée pour chacune de ces années. Pour la première, nous avons perçu 145 000,00 € comme prévu. En revanche, le déficit budgétaire de l'État l'a amené à revoir sa copie. Pour l'année en cours la FDC Savoie ne recevra que 66 000,00 € contre 115 000,00 € prévus et 45 000,00 € pour la dernière.

Création du projet de mare dans le cadre de la CPO 2024

Dans le prolongement de la décision de Conseil d'administration visant à créer une mare à proximité du passage à faune de Porte-de-Savoie, le Conseil doit donner mandat au Président de la FDC pour les autorisations administratives.
Mise au vote pour donner mandat pour les autorisations administratives : oui à l'unanimité.

Fondation des habitats : montant du don

La Fondation est le bras armé du réseau fédéral pour l'acquisition foncière. La FDC Savoie a bénéficié de financements lors des projets d'acquisition de parcelles dans la plaine des Marches et à proximité du passage à gibier de Porte-de-Savoie.
La FDC Savoie verse annuellement une contribution à la Fondation des habitats. L'aide versée jusque-là était de 0,40 € par chasseurs soit 6 892 chasseurs x 0,40 € = 2 756,80 €.
Mise au vote du don : oui à l'unanimité.

Questions diverses

Validation des RIC : il reste 7 ACCA n'ayant pas soumis un projet de RIC. Néanmoins ce projet représente un taux de 96% de réussite. Les administrateurs des ACCA concernées doivent les relancer. Parmi ces ACCA, beaucoup ont envoyé leur RIC mais sous la mauvaise forme.
Après échange, une commission sera mise en place afin de réfléchir pour avoir 100% des RIC des ACCA avant l'ouverture. Cette commission travaillera aussi sur la distribution des cartes de chasse.



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/02/2025

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gibert DUMAS, Thierry VANNIER, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Claude REYNAUD, Didier MARIN, Bastien DE LA SELLE et Francis MARTIN.
Membres excusés : Éric GRANGE, François LOPEZ et Jean-François FONTANEL donnant respectivement pouvoir à Régis CLAPPIER, Guy CHARVET et Thierry VANNIER. Absent : Yves LABORET.
En présence de Pierre SICARD, Directeur de la FDC de Savoie.

Budget prévisionnel 2025-2026

En prélude, le Président tient à remercier toutes les personnes impliquées à l'élaboration de ce projet : Leslie SAMBUC, Guy CHARVET, Gérard THONET et Pierre SICARD. La commission des finances s'est réunie le 04/02/25 pour établir un projet de budget prévisionnel.
Tableaux à retrouver p. 8 et 9.
Mise au vote du budget prévisionnel : oui à l'unanimité.

Organisation et arrêt de l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2025

L'assemblée générale de la FDC Savoie se tiendra le samedi 26 avril 2025 au matin à Savoiexpo. L'ouverture de séance est prévue pour 9h00. Le conseil d'administration arrête l'ordre du jour.

- Accueil
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité - Thierry VANNIER
- Compte rendu financier - Guy CHARVET
- Présentation du projet de pas de tir - Francis MARTIN
- Remise des médailles
- Présentation du projet des dates d'ouverture/fermeture de la chasse 2025/2026 – Joël DUCROS
- Cooptation d'un membre du conseil d'administration
- La FDC Savoie, 100 ans d'histoire retrouvée
- Vote des résolutions

Mise au vote de l'ordre du jour de l'AG : oui à l'unanimité.

Thèmes des réunions de secteur

Les réunions de secteur sont à programmer durant la période du 15 février au 24 mars 2025.
Thèmes à aborder :

- Cotisations & participations plan de chasse
- Cartes de chasse et RIC
- Dates de chasse
- Plan national de maitrise du sanglier
- Point sur le contentieux en cours
- Formation décennale
- Pas de tir à 100 m
- Règles panneaux "chasse en cours"
- La FDC Savoie, 100 ans d'histoire retrouvée
- Mouvement du personnel
- Rappel sur la formation sécurité obligatoire

Projet des dates d'ouverture/clôture de la chasse pour la saison 2025/2026

Préparation du projet de dates d'ouverture/clôture de la chasse pour la campagne 2025/2026. Projet à retrouver p. 10 et 11.

Nomination d'un groupe de travail pour la révision des RIC

Le modèle de RIC actuel est désormais obsolète au vu de l'évolution de la réglementation : arrêté préfectoral d'ouverture/clôture et les dispositions de chasse du sanglier. Rémi BELMONT sera le référent pour ce groupe de travail qui sera composé de Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gilbert DUMAS, Gérard THONET, Thierry VANNIER, Bastien DE LA SELLE et Francis MARTIN.

Délibération pour demander une subvention à la Région AuRA

Depuis 2016, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient l'action des chasseurs au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs. 2025 marque le début d'une nouvelle CPO. La FDC Savoie a établi un projet :

- Aménagement des milieux par le débroussaillage en montagne en faveur du tétras lyre et l'aménagement du Centre Technique de Pont Royal avec l'agrandissement d'un plan d'eau,
- Éducation à l'environnement avec des interventions en milieu scolaire, la création d'un observatoire en bordure d'étang et la création d'un sentier pédagogique.

Les membres du conseil d'administration de la FDC Savoie, réunis à Bassens le 11/02/2025, donnent mandat à l'unanimité au Président Régis CLAPPIER pour solliciter le soutien financier de la Région AuRA dans le cadre du plan chasse intitulé CPO 2025-2027.

Catalogue des formations 2025

Chaque année, la FDC Savoie propose à ses adhérents un catalogue de formations, voir p. 6.

Pour la formation hygiène de la venaison, un Docteur vétérinaire est mis à contribution. Jusqu'à maintenant, son temps était pris en charge par la FNC. Désormais son intervention est à notre charge, au tarif de 228,50 €.
Mise au vote du montant de l'intervention : oui à l'unanimité.

Point d'avancement de l'aménagement du centre de tir du Pont Royal

L'aménagement du pas de tir sur le centre technique de Pont Royal avance. La FDC Savoie a demandé une autorisation de défrichement de 3 600 m^2 pour l'implantation du pas de tir. La DREAL a mis des conditions. Les travaux doivent être exécutés avant le 15 mars ou après le 31 août et la plantation de la haie le long du pas de tir est nécessaire.
Parallèlement, une étude écologique doit être réalisée. Des bureaux d'études sont sollicités pour des devis, l'un a répondu.
Mise au vote du devis de l'écologue : oui à l'unanimité.
Concernant le financement, la Région Aura nous a officiellement accordé une subvention de 250 000,00 € avec un taux de 50%. Cela implique donc de dépenser au moins 500 000,00 € pour percevoir l'intégralité de l'aide. Les travaux de création du pas de tir et de rénovation du local d'accueil sont donc retenus. Ce local sera également un lieu de formation au tir dynamique grâce à l'installation d'un Cinématir. Au vu de ces éléments, un nouveau devis doit être rapidement produit.

Demande de subvention de l'UNUCR

L'association des conducteurs de chiens de sang sollicite une subvention pour équiper trois nouveaux conducteurs : GPS, habillement... Pour information la FDC Savoie avait alloué une aide de 1 200 € au titre de l'exercice 2022/2023.
Mise au vote de la subvention à l'UNUCR : oui à l'unanimité pour reconduire le même montant.

SE FORMER EN 2025

L'année dernière, 241 chasseurs ont suivi l'une des 15 séances des 10 formations proposées par la FDC de Savoie. En 2025, le catalogue de formations est reconduit. Ainsi chacun pourra trouver une formation qui répondra à son besoin en matière de réglementation, sécurité, hygiène…

Plus en détails

Toutes les formations : contenu, horaires, coût… sont détaillées sur le site internet de la FDC de Savoie.



Pour s'inscrire

Les inscriptions se font depuis l'espace adhérent chasseur, rubrique Formations.

La FDC de Savoie reste à votre disposition au : 04.79.60.72.00.

INTITULÉ	DATE	LIEU
Piégeur agréé : formation initiale	28/03/2025 et 29/03/2025	Bassens Chamousset
Responsable ACCA	28/04/2025	Bassens
Chasse à l'arc	07/06/2025 28/06/2025	Chamousset
Examen initial du gibier sauvage	18/06/2025 25/06/2025	Bassens
Chasse accompagnée	21/06/2025 02/08/2025	Chamousset
Formation sécurité décennale	27/06/2025	Bassens
Garde-chasse particulier	21/06/2025 et 28/06/2025	Bassens
Sécurité et cinétir	02/08/2025	4'47 – Doussard
Reconnaissance chamois et cerf	29/08/2025 05/09/2025	Notre-Dame-des-Millières Le-Bourget-du-lac
La bécasse des bois	29/10/2025	Bassens Territoire de chasse

RÉUNIONS DE SECTEUR

Chaque année, entre février et mars, les administrateurs de la FDC de Savoie convient les Présidents de sociétés de chasse à une réunion de secteur. 14 réunions ont donc lieu au travers du département.

Objectifs

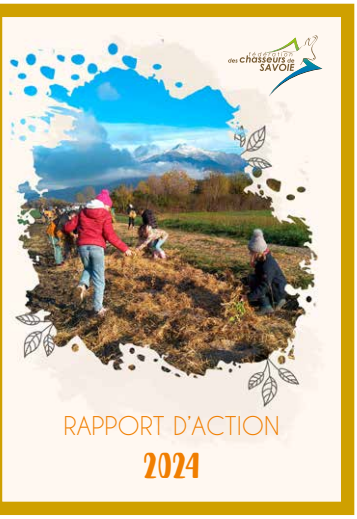
Cette réunion a pour objectif d'échanger avec les Présidents sur les différents points d'actualité qui animent la Fédération et dont certains seront évoqués voire votés lors de l'Assemblée générale de la Fédération. Ce temps d'échange doit également permettre aux responsable d'ACCA d'interroger leur administrateur de secteur sur des sujets d'organisation, des points de difficulté…

En 2025

Cette année, certains points de la future Assemblée générale comme le rapport financier, le projet des dates d'ouverture-clôture 2025-2026 sont abordés. D'autres sujets plus d'actualité comme : le plan national de maitrise du sanglier, les contentieux et la réglementation, la formation sécurité décennale, le projet de pas de tir à 100 m et les mouvements de personnel complètent le contenu de cette réunion.

RAPPORT D'ACTON 2024

Toute l'activité de la Fédération des Chasseurs de Savoie sur l'année 2024 est à retrouver dans le Rapport d'action. Ce document est destiné aux Présidents de société de chasse ainsi qu'aux partenaires de la FDC en version papier. Mais il est téléchargeable par tous sur le site internet de la Fédération, rubrique Ressources.



MOUVEMENTS DE PERSONNELS AU SEIN DE LA FDC SAVOIE

Les changements

La campagne 2024/2025 sera marquée par une évolution de l'équipe professionnelle de la FDC Savoie :

• Rémi BELMONT a remplacé Léo CHEVRIER en qualité de chargé de missions administratives et juridiques depuis le 16 septembre 2024. Il assure l'assistance des adhérents, valide les RIC et réalise la cartographie des territoires. Ses 10 années d'expériences en Fédération, sa qualité de chasseur lui assurent une bonne connaissance de notre réseau et du fonctionnement des FDC.

• Albane CHALÉAT, technicienne cynégétique à la FDC Savoie depuis 2017 prend la charge du secteur montagne et la gestion des dossiers environnementaux en lieu et place de Philippe AULIAC. Ce dernier assurera un passage de relais jusqu'à la fin de 2025. Albane est intégrée depuis 8 ans dans tous les programmes de suivis. En outre elle est titulaire du permis de chasser et connait bien le département.

• La FDC Savoie recrute un chargé de communication, d'animation et de formation. Le recrutement est en cours.

Les collaborateurs en place

Hormis des missions nouvelles dévolues à certains collaborateurs, l'effectif reste stable :

• Corinne VIARD assure le secrétariat général.
• Leslie SAMBUC gère la comptabilité et la régie de recette du permis de chasser.
• Emmanuel JOLY, technicien cynégétique, anime le secteur ouest du département, gère les dégâts et devient responsable du Centre Technique de Pont Royal.
• Pierre SICARD assure la direction de la FDC Savoie.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie se tiendra le :

samedi 26 avril 2025 à 9h00,

à Chambéry, Hall E à Savoiexpo. L'émargement sera ouvert dès 8h00.

1 - Ordre du jour

• Rapport moral
• Rapport d'activité
• Compte-rendu financier et présentation du budget prévisionnel 2025/2026
• Présentation du projet de pas de tir
• Remise des récompenses
• Présentation des propositions des dates d'ouverture/clôture de la chasse 2025/2026
• Ratification de la cooptation d'un membre du conseil d'administration
• 100 ans d'histoire de la FDC Savoie retrouvés
• Vote des résolutions

La liste nominative des procurations de vote doit être déposée à la Fédération au plus tard 20 jours avant l'Assemblée générale.

2 - Repères budgétaires AG 2025 – prévisionnel

SECTION GÉNÉRALE	SECTION DÉGÂTS
• PRIX DES COTISATIONS 108 € par chasseur 112 € par société **• CONTRAT DE SERVICE** 2 € par chasseur (plafonné à 150 chasseurs) Moins de 200ha. : 15 € / De 201 à 500 ha. : 45 € Entre 501 et 2 000ha. : 85 € / Plus de 2 001ha. : 110 €	**• PRIX DES COTISATIONS** Cerf non coiffé : 42 € / Cerf coiffé : 80 € / CEI : 80 € / Chevreuil : 20 € / Mouflon : 25 € Sanglier : 20 € par sanglier × moyenne du tableau sur 5 ans **Timbre Grand-Gibier** 0 € chasseur – 35 € société **• RESPONSABILITÉ DES DÉTENTEURS** 25% du dépassement du seuil de dégâts pour la commune 5% du montant des dégâts de l'UG/nombre de détenteurs Le tout plafonné à 2 300 € **Contribution hectare :** 0,22 €/ha plafonné à 3 500 ha

3 - Compte de résultats consolidé du 01/07/2023 au 30/06/2024

Comptes de charges		Comptes de produits	
60 - ACHATS	**410 137,92 €**	**70 - VENTES-RESSOUR. INDEM.**	**551 860,04 €**
Indemnisations dégâts gibier	335 661,04 €	Timbres grand gibier 73	12 670,00 €
Achats études et prestations de service	14 021,90 €	Participation plan de chasse	223 579,75 €
Fournitures eau-gaz-électricité	9 446,27 €	Participation sangliers	72 280,00 €
Carburant véhicules	6 304,52 €	Récup. bracelets plan chasse	22 377,50 €
Fournitures adm.et guichet unique	3 818,41 €	Responsabilisation détenteurs	65 075,44 €
Achats de petits équipements	1 926,16 €	Contribution taxe à l'hectare	74 565,05 €
Fournitures entret-équip.-Habillement	2 542,96 €	Contrats prestations services	46 899,00 €
Achats plan Chasse - bracelets	18 851,68 €	Participation – contrat presta. services	16 200,00 €
Autres achats - carnets divers	12 399,60 €	Ventes diverses	2 193,24 €
Achats pancartes-sécurité	5 165,38 €	Produits d'activités annexes	16 020,06 €
61 – SERVICES EXTÉRIEURS	**126 772,95 €**	**72 – PRODUCTION IMMOBILISÉE**	**6 536,78 €**
Sous-traitance générale	7 974,31 €	Production immobilisée	6 536,78 €
Sous-traitance hors écocontribution	1 269,20 €		
Locations diverses	1 117,79 €	**74 - SUBVENTIONS EXPLOITATION**	**361 559,58 €**
Entretien du matériel & des véhicules	21 241,96 €	Convention Particulière (Partenariat)	1 200,00 €
Maintenance matériel et informatique	31 882,16 €	Reversion taxe GU	27 712,00 €
Primes assurances diverses	14 196,27 €	Subventions AuRA	-2 101,00€
Formation ex. permis Chasser	48 716,66 €	Aide embauche	5 000 €
Autres frais divers	374 €	Subvention réforme comptable 2020	81 492,00 €
62 - AUTRES SERV. EXTÉRIEURS	**308 182,96 €**	Subvention éco contribution	82 882,42 €
Honoraires SAGIR	20 316,80 €	Autres subventions	165 374,16 €
Honoraires avocats-expert-compt-	34 138,76 €		
Honoraires estimateurs dégâts	18 974,18 €	**75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION**	**813 597,13 €**
Frais d'actes et contentieux	3 910,46 €	Timbres fédéraux	395 618,00 €
Prestation éco contribution	33 589,84 €	Affiliations ACCA - CP	38 478,00 €
Informations-publications	18 416,58 €	Cotisations permis nationaux	289 016,76 €
Frais journal Chasser en Savoie	39 246,99 €	Produits divers gestion courante	282,37 €
Dépliants, plaquettes, cartes...	3 178,80 €	Assurances GU	20 602,00 €
Frais site Internet	1 010,32 €	Subvention contribution financière éco	34 535,00 €
Autres frais (dons, œuvres...)	50,00 €	Frais de dossiers Guichet Unique	35 065,00 €
Déplacements-missions-réceptions	87 924,95 €	Frais de dossiers Guichet Unique	36 100,00 €
Déplacements estimateurs dégâts	8 977,53 €		
Frais postaux et télécommunications	29 358,30 €		
Frais services bancaires	823,95 €		
Cotisations (FNC-FRC-Autres)	11 265,00 €		
63 - IMPÔTS ET TAXES	**16 394,69 €**	**76 - PRODUITS FINANCIERS**	**51 494,25 €**
Taxes sur salaires	7 431,00 €	Intérêts bons de caisse et livrets	51 494,25 €
Autres impôts et taxes	8 963,69 €		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	**498 484,62 €**	**77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**63 062,66 €**
Rémunérations du personnel	361 600,21 €	Autres produits de gestion	4 820,80 €
Charges sociales et de prévoyance	135 604,41 €	Subventions virées au résultat	58 241,86 €
Autres charges diverses personnel	1 280,00 €		
65 - CHARGES GESTION COURANTE	**63 980,46 €**	**78 - REPRISES/AMORT.-PROV.**	**384 452,11 €**
Subventions FDC aux ACCA	10 793,20 €	Reprises Provisions Dégâts	297 849,00 €
Subventions mat. protection cultures	12 500,35 €	Report sur subventions à attribuer	86 603,11 €
Subventions autres destinataires	4 770,00 €		
Autres charges gestion courante	0,57 €		
Remboursement permis de chasser	1 381,34 €		
Contribution financières éco contribution	34 535,00 €		
66 – CHARGES FINANCIÈRES	**6 080,01 €**	**79- TRANSFERTS DE CHARGES**	**93 444,04 €**
Intérêts des emprunts	2 199,18 €	Transfert charges de personnel	1 144,83 €
Frais bancaires GU	3 880,83 €	Transfert charges éco Contributions	7 974,31 €
67 – CHARGES EXCEPTIONELLES	**6 092,79 €**	Transfert charges éco Contributions	33 589,84 €
Autres charges	1033,03 €	Transfert charges / exploitation	2 345,00 €
Charges sur exercices antérieurs	5059,76 €	Transfert charges éco Contributions	48 390,06 €
68 - DOTATIONS AMORT.- PROV.	**624 049,15 €**		
Dotations amortissements	146 238,16 €		
Dotations provisions risques- charges	393 896,00 €		
Dotations amortissements – immobili. except.	1 032,57 €		
À réaliser sur subventions	82 882,42 €		
69 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	**5 563,00 €**		
Impôts société	5 563,00€		
TOTAL CHARGES AFFECTÉES	**2 065 738, 55 €**	**TOTAL PRODUITS AFFECTÉS**	**2 326 006,59 €**
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE AU 30/06/2024 : 260 268,04 €			

4 - Compte de résultats consolidé prévisionnel du 01/07/2025 au 30/06/2026

Comptes de charges		Comptes de produits	
60 - ACHATS	**540 00,00 €**	**70 - VENTES - RESSOURCES - INDEMNITÉS**	**517 700,00 €**
Indemnisations dégâts grand gibier	450 000,00 €	Timbres grand gibier 73	12 700,00 €
Achats études et prestations service	25 000,00 €	Participation plan de chasse	220 000,00 €
Eau - gaz- électricité	11 000,00 €	Participation sangliers	72 000,00 €
Carburants tous véhicules	8 000,00 €	Récupération bracelets plan de chasse	22 000,00 €
Achats petits équipements	2 000,00 €	Responsabilisation détenteurs	60 000,00 €
Fournit. entretien - équipement - habillement	3 000,00 €	Contribution taxe à l'hectare	75 000,00 €
Fournitures administratives dont GU	3 500,00 €	Contrats prestation services assistance territoires & nombre chasseurs	46 000,00 €
Achat plan chasse grand gibier (Bracelets)	20 000,00 €	Produit Activité Annexe (Rbt stage salarié, chasseurs...)	10 000,00 €
Contrats de service (carnets-registres)	12 500,00 €	Ventes diverses	5 000,00 €
Achat Pancartes-matériel sécurité & protection	5 000,00 €	Produit Activité Annexe (Rbt stage salarié, chasseurs...)	10 000,00 €
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	**125 200,00 €**		
Sous Traitance Générale	8 000,00 €		
Locations diverses	1 700,00 €		
Entretien-réparation matériel et véhicules	17 000,00 €	**74 - SUBVENTIONS EXPLOITATIONS**	**274 500,00 €**
Maintenance matériel et informatique	32 000,00 €	Réversion taxe G.U.	28 000,00 €
Primes assurances	16 000,00 €	Subvention réforme comptable 2020	73 000,00 €
Frais formations examen permis chasser	50 000,00 €	Subvention éco contribution biodiversité	100 000,00 €
Autres frais divers	500,00 €	Autres subventions	73 000,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**321 800,00 €**	Subvention éco contribution biodiversité	64 000,00 €
Honoraires SAGIR	5 000,00 €	Autres subventions	125 000,00 €
Honoraires avocats-expert-comptable	35 000,00 €		
Honoraires estimateurs dép. dégâts	25 000,00 €		
Prestations écocontribution	35 000,00 €		
Informations-publications	20 000,00 €		
Frais impr. distr. Chasser en Savoie	42 000,00 €		
Dépliants, plaquettes, cartes...	2 000,00 €	**75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION**	**819 400,00 €**
Frais site internet	2 000,00 €	Dommages & intérêts	1 000,00 €
Frais déplacements – missions - réceptions	100 000,00 €	Timbres fédéraux	410 400,00 €
Frais déplacements estimateurs départ.	13 000,00 €	Affiliations ACCA - CP	39 000,00 €
Frais postaux et télécommunications dont GU	30 000,00 €	Cotisations permis nationaux	280 000,00 €
Frais services bancaires	800,00 €	Assurances Guichet Unique	20 000,00 €
Cotisations (FNC/FRC-RA/SNCF dont stagiaires)	12 000,00 €	Subvention contribution financière ECO	35 000,00 €
63- IMPÔTS ET TAXES	**19 00,00 €**	Frais de dossiers GU	34 000,00 €
Taxes sur salaires	10 000,00 €		
Autres impôts et taxes	9 000,00 €		
64- CHARGES DE PERSONNEL	**540 000,00 €**	**76 - PRODUITS FINANCIERS**	**50 000,00 €**
Rémunérations du personnel	390 000,00 €	Revenus VMP - Intérêts bons de Caisse & Livrets	50 000,00 €
Charges sociales et de prévoyance	150 000,00 €		
65- CHARGES GESTION COURANTE	**86 500,00 €**	**77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**40 000,00 €**
Subventions FDC aux ACCA	30 000,00 €	Subventions inv. virées au résultat	40 000,00 €
Subventions matériel, protections ACCA	15 000,00 €		
Subventions autres destinataires	5 000,00 €		
Remboursement permis de chasser	1 500,00 €		
Contribution financière éco contribution	35 000,00 €	**78 - REPRISES / AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	**360 000,00 €**
66- CHARGES FINANCIÈRES	**9 000,00 €**	Reprises provisions dégâts	360 000,00 €
Frais Bancaires	4 000,00 €		
Intérêts des emprunts	5 000,00 €		
68- DOTATIONS AMORT. - PROVISIONS	**500 000,00 €**	**79 – TRANSFERT DE CHARGES**	**88 000,00 €**
Dotations aux amortissements	110 000,00 €	Transfert de charges éco contribution	8 000,00 €
Dotations aux provisions-risques/charges	390 000,00 €	Transfert de charges éco contribution	30 000,00 €
69 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	**6 000,00 €**	Transfert de charges éco contribution	50 00,00 €
Impôts société	6 000,00 €		
TOTAL DES CHARGES AFFECTÉES	**2 147 500,00 €**	**TOTAL PRODUITS AFFECTES**	**2 149 100,00 €**
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL NET EXERCICE AU 30 JUIN 2026 : 1 600,00 €			

PROJET D'OUVERTURE

Propositions d'ouverture générale de la chasse à tir pour le département de la Savoie
du 14 SEPTEMBRE 2025 au 25 JANVIER 2026 au soir.

Par dérogation à l'article 1er ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	1er juillet 2025	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Avant l'ouverture générale, sur la base de l'arrêté préfectoral ouverture clôture 2024-0634 à partir du 1er juin 2025 chasse sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle pour un tir des brocards (chevreuils mâles) à l'approche ou à l'affût. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Réouverture au 1er juin 2026 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.
Cerf élaphe	1er septembre 2025	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Avant l'ouverture générale, soit du 1er septembre inclus au 14 septembre inclus, pour un tir de l'espèce Cerf à l'approche ou à l'affût. Pendant la période du 22 septembre inclus au 10 octobre 2025 inclus, seul est autorisé le tir de la biche, de la bichette, du daguet et du faon à l'approche, à l'affût ou en battue ; Afin de favoriser la réalisation du plan de chasse, les détenteurs de plan de chasse devront obligatoirement redistribuer au minimum une fois par semaine et de manière tournante les bracelets non réalisés. Chaque détenteur devra porter dans son règlement intérieur la date à partir de laquelle cette redistribution débutera. **Elle sera nécessairement comprise entre le troisième jeudi de novembre au soir et le troisième jeudi de décembre au soir.** Seules des dispositions internes aux détenteurs portées dans un règlement régulièrement approuvé par la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie, pourront, si nécessaire, organiser sans les restreindre les conditions de mise en œuvre de cette chasse.
Mouflon	Ouverture générale	Clôture générale	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.
Chamois **cadre général** **Unités de gestion :** Sassière - Sana Mont Pourri - Bellecôte Bec Rouge - Chapieux Eaux Noires Grand Bec Dent Parrachée Rive Droite de l'Arc Charbonnel Mont Cenis Belle Plinier	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	**Dispositions applicables à tout le département :** Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci. Chasse autorisée avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de quatre chasseurs au maximum.
ou **Autres unités de gestion :**	Ouverture générale 1er décembre 2025	11 novembre 2025 au soir Clôture générale	**Dispositions applicables aux autres unités de gestion :** Chasse interrompue entre le 11 novembre 2025 au soir et le dernier jeudi de novembre au soir.

PROJET

Sanglier **<u>Toutes les unités de gestion</u>**	1er juillet 2025	15 août 2025 au soir	**Dispositions applicables à tout le département :** Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche, et jours fériés. **Toute restriction ou limitation de la chasse est interdite.** Chaque sanglier fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie. Pour les détenteurs bénéficiant d'une autorisation préfectorale individuelle, la chasse du sanglier est autorisée **à l'approche ou à l'affût, du 1er juillet au 15 août 2025 au soir.** Réouverture au 1er juin 2026 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.
	16 août 2025	28 février 2026	La chasse du sanglier est autorisée **à l'approche, à l'affût ou en battue.**
			À compter du 1er mars 2026, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce jusqu'au 31 mars 2026 à l'approche, à l'affût ou en battue sur simple déclaration faite auprès de la DDT. Du 1er avril au 31 mai la chasse du sanglier ne sera autorisée que pour la protection des semis à l'affût, à l'approche voire en battue à titre exceptionnel qu'après autorisation préfectorale délivrée aux détenteurs du droit de chasse.
Marmotte	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse interdite sur le territoire des communes visées au 5e alinéa de l'article 7.
Lièvre commun	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir fixé par la FDC de Savoie conformément aux dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque lièvre commun fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Lièvre variable	Ouverture générale	11 novembre 2025 au soir	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir fixé par la FDC de Savoie conformément aux dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque lièvre variable fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Faisans de chasse Perdrix rouge et grise	Ouverture générale	Clôture générale	Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.
Gélinotte	21 septembre 2025	11 novembre 2025	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés selon le plan de gestion porté dans le SDGC 2024-2030. Chaque gélinotte fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Tétras-Lyre Perdrix Bartavelle	21 septembre 2025	11 novembre 2025	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci et selon les dispositions portée dans le SDGC 2024-2030. Chaque tétras-lyre et perdix bartavelle feront l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Lagopède alpin	15 septembre 2024	11 novembre 2024	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés selon les dispositions portées dans le SDGC 2024-2030. Chaque lagopède fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie.
Blaireau	Ouverture générale	15 janvier 2026	
<u>Toutes autres espèces de gibier sédentaire</u> non mentionnées ci-dessus	Ouverture générale*	Clôture générale	*** Hors conditions spécifiques fixées par l'article R 424-8 du code de l'environnement pour le renard**
Oiseaux de passage Gibier d'eau	Les dates d'ouverture et fermeture de ces espèces ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par le ministre chargé de la chasse. Sur le domaine public géré par le GIC Basse Savoie-Bugey, la chasse du gibier d'eau ouvre à 8h00 le jour de l'ouverture.		
Bécasse des bois	Carnet de prélèvement ou saisie des données sur l'application dédiée "Chass'Adapt" obligatoire. Le prélèvement maximal autorisé est de 30 bécasses pour toute la saison et par chasseur, avec un maximum de 6 bécasses par semaine et un maximum de 3 bécasses par journée de chasse durant la période du 15 septembre 2025 au 31 décembre 2025 et de 3 bécasses par semaine à compter du 1er janvier 2026.		

PROJET



CHAMBRES FROIDES

En 2024, des sociétés de chasse de Savoie ont pu acquérir des chambres froides grâce au soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif 2022/2024, par laquelle la Région AuRA soutient le monde de la chasse, la Fédération des Chasseurs de Savoie a pu aider 12 sociétés à s'équiper de chambres froides pour le stockage des carcasses de gibier.

La FDC a animé le dossier en assurant le montage financier et administratif. Les ACCA ont bénéficié d'une aide de 80% du montant de l'investissement plafonnée à 4 000 €.

UN NOUVEAU SPOT TV

La Fédération nationale des chasseurs poursuit cette année, avec un cinquième spot TV, sa communication offensive pour expliquer l'engagement concret des chasseurs au service de la nature et de la biodiversité.



Diffusion

Ce spot bénéficie de plus de 20 jours de présence télévisuelle du 02 au 23 mars 2025. Cette campagne est dotée d'un plan média TV puissant : hertzien, TNT et câble, satellite. Plus de 1 100 diffusions sont programmées : Groupe TF1, Groupe M6, Groupe France télévision, Groupe Canal et de nombreuses autres chaînes.

Contenu

Cette nouvelle campagne TV est partie d'un postulat simple. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux ont une place extrêmement importante dans nos vies. Tout le monde a un avis et le fait savoir. Mais peu de personnes passent à l'acte en agissant concrètement pour protéger la nature.

Ce film de 30 secondes met en scène, sous forme de portraits humoristiques, certains de ces apôtres de la bien-pensance environnementale. Ceux qui s'expriment à tout-va, ont un avis sur tout, mais en réalité, s'investissent peu.

Ce spot rappelle, avec humour, cette réalité : les chasseurs, comme d'autres, sont réellement engagés sur ces enjeux environnementaux qu'ils connaissent et pratiquent au quotidien. L'implication des chasseurs se traduit par plus de 12 millions de jours de bénévolat, par an, dédiés à la nature pour le bénéfice de tous.

SÉRIE TRACES

Depuis 2016, le partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Fédérations des Chasseurs de la région permet la mise en œuvre d'actions valorisant nos territoires. C'est dans cet esprit que la Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes a créé la série "TRACES".



Cette série illustre de manière concrète les actions menées par les Fédérations de la région à travers 13 portraits. Ces vidéos ne se contentent pas de documenter les actions. Elles racontent une histoire, celle de passionnés qui œuvrent au quotidien pour la chasse et la biodiversité. En Savoie, l'action mise en valeur est le suivi du lièvre variable basé sur la génétique.

L'initiative vise à informer le public sur les efforts soutenus par les chasseurs et la Région pour la préservation de l'environnement et la gestion des écosystèmes. La série "TRACES" incarne une volonté commune de laisser une empreinte positive et durable sur nos territoires. Une trace qui témoigne de l'engagement des chasseurs pour construire un avenir meilleur.

Découvrez l'intégralité de la série sur la page YouTube de la FRC AuRA :
http://www.youtube.com/@chasseauvergne-rhonealpes.

BILAN DES PLANS DE CHASSE GRANDS GIBIERS

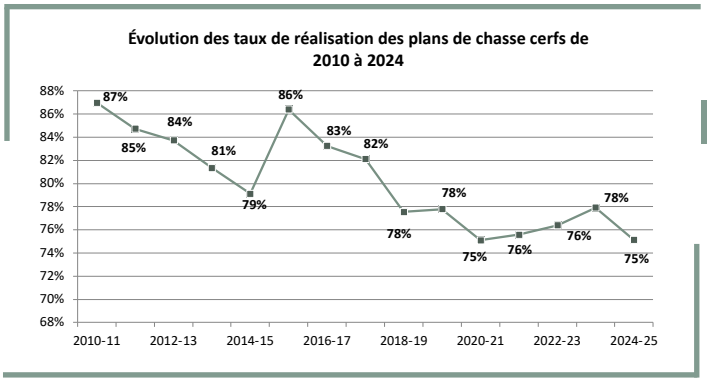
Les attributions de plans de chasse 2024/2025 ont été fixées dans la continuité des saisons précédentes avec une stabilité pour le chevreuil et le chamois, une légère hausse pour le cerf et une baisse importante pour le mouflon.

Cerf Élaphe

Le tableau de chasse départemental est en légère baisse de 2% par rapport à 2023, ainsi que le taux de réalisation qui chute de 3 points. Certains massifs comme les Bauges, le Grand Arc, le Revard ou la Basse Tarentaise voient les effectifs baisser.

UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
ALBANNE-TÉLÉGRAPHE	152	117	77%
BASSE TARENTAISE	186	136	73%
BAUGES	136	72	53%
BEAUFORTAIN	131	109	83%
BELLE ÉTOILE	8	3	37%
CHARTREUSE	77	63	81%
ENCOMBRES	184	151	82%
ÉPINE	40	10	25%
GLANDON	137	112	81%
GRAND ARC	64	42	65%
HAUTE MAURIENNE	370	318	86%
HAUTE TARENTAISE	113	104	92%
HURTIÈRES-MONTRAILLAN	169	102	60%
LAUZIÈRE	97	82	84%
MOYENNE TARENTAISE	221	176	79%
REVARD-PLATEAU DE LA LEYSSE	110	64	58%
TROIS VALLÉES	471	347	73%
VAL D'ARLY	52	34	65%
Total	**2 718**	**2 042**	**75%**

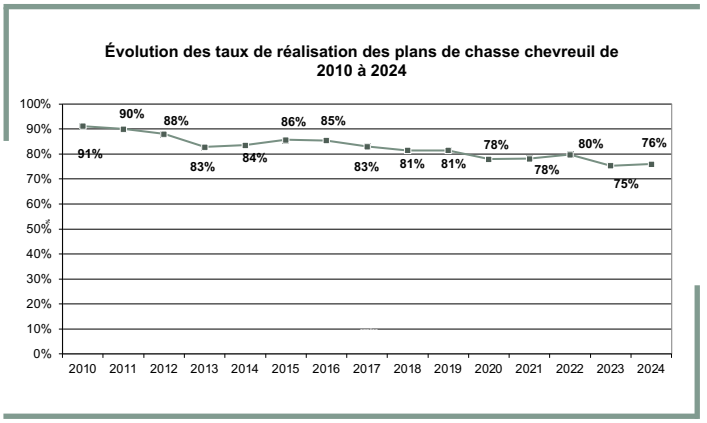




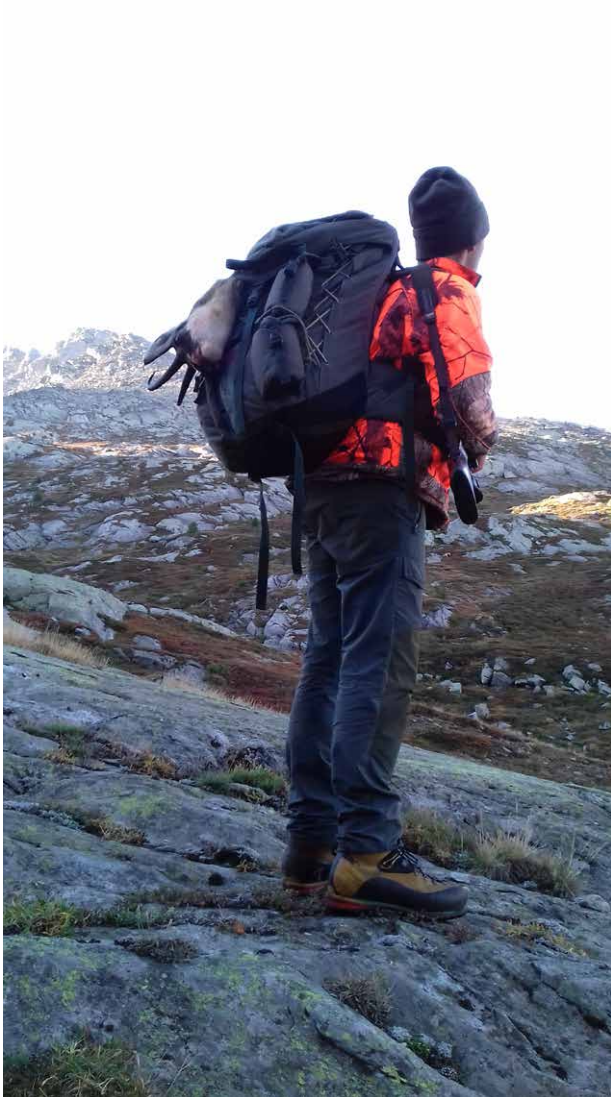
Chevreuil

Les réalisations ainsi que le taux de réalisation de plans de chasse sont stables.



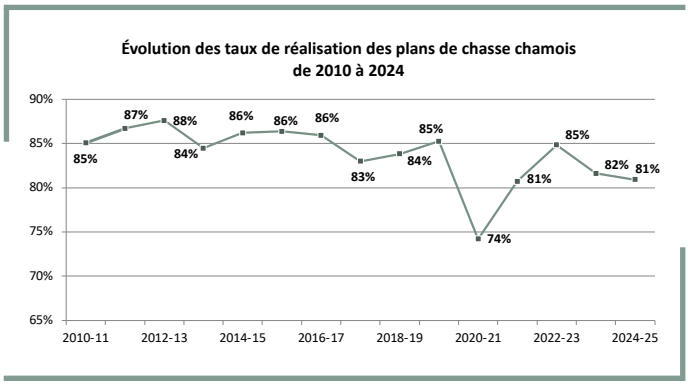


UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
AIGUILLES D'ARVES	144	123	85%
ARAVIS	43	30	69%
BASSE-SAVOIE	176	147	83%
BAUGES	223	161	72%
BEAUFORTAIN	166	114	68%
BELLEDONNE	57	53	93%
BELLE ÉTOILE	65	56	86%
BELLE PLINIER	25	11	44%
BISANNE	95	67	70%
CHAPIEUX	55	48	87%
CHARTREUSE	191	141	74%
CHAUTAGNE	125	98	78%
ENCOMBRES	151	117	77%
ÉPINE	306	215	70%
GRAND ARC	112	95	84%
GRAND CHATELARD	48	40	83%
HAUTE MAURIENNE	119	91	76%
HURTIÈRES	141	102	72%
LA SAULIRE	49	34	70%
LAUZIÈRE	94	72	76%
MALGOVERT	59	46	78%
MONT JOVET	156	101	64%
MONTRAILLAN	111	103	92%
PARRACHÉE	27	18	66%
REVARD	254	213	84%
SETAZ	35	26	74%
SUD-OUEST-BAUGES	181	116	64%
Total	**3 208**	**2 438**	**76%**

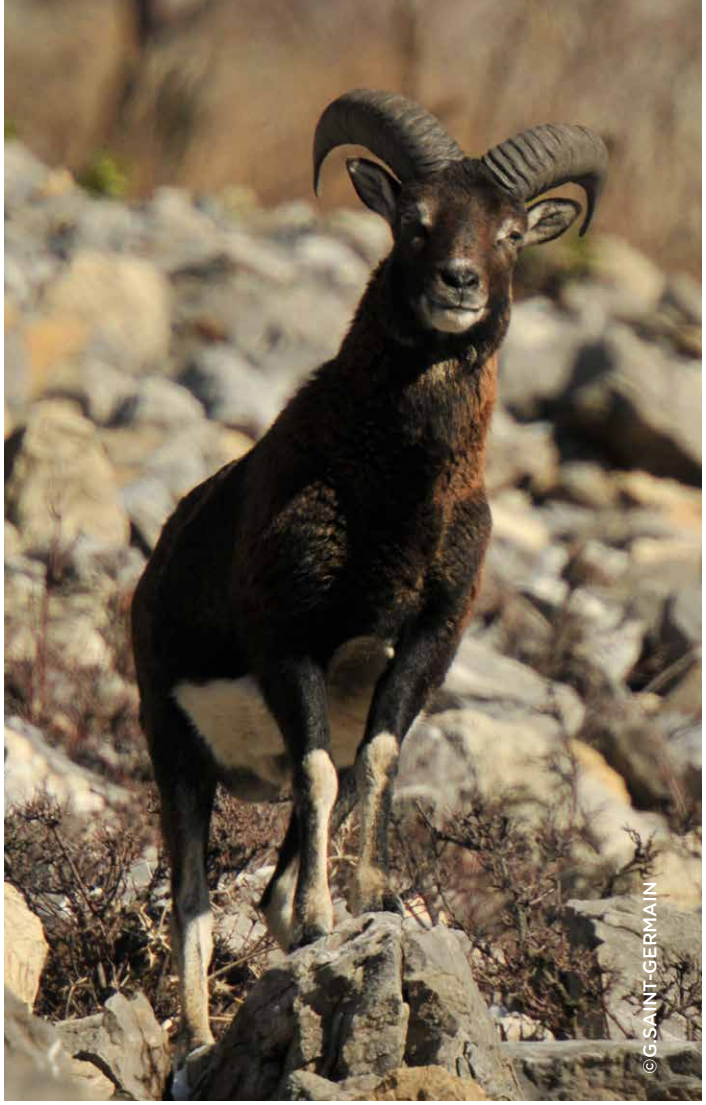


Chamois

Comme pour le chevreuil, les réalisations de plans de chasse ainsi que le taux de réalisation sont stables.



UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
AIGUILLES D'ARVES	173	161	93%
ARAVIS	132	96	72%
BAUGES	217	187	86%
BEAUFORTAIN	372	309	83%
BEC ROUGE	42	42	100%
BELLECOTE	8	4	50%
BELLEDONNE	190	180	94%
BELLE ÉTOILE	59	58	98%
BELLE PLINIER	58	54	93%
BISANNE	118	89	75%
CHAPIEUX	42	34	80%
CHARBONNEL	63	56	89%
CHARTREUSE	87	63	72%
DENT PARRACHÉE	82	51	62%
EAUX NOIRES	89	74	83%
ENCOMBRES	188	146	77%
ÉPINE	150	84	56%
GALOPPE	36	25	65%
GRAND ARC	62	49	79%
GRAND BEC	27	24	88%
GRAND CHATELARD	76	68	89%
GROS FOUG CLERGEON	63	58	92%
HURTIÈRES	33	21	63%
JULIOZ	24	8	33%
LAUZIÈRE	185	170	91%
MARGÉRIAZ	64	45	70%
MONT CENIS	93	79	84%
MONT JOVET	48	42	87%
MONT POURRI	43	37	86%
REVARD	58	45	77%
RIVE DROITE DE L'ARC	56	35	62%
ROC DES BOEUFS	10	4	40%
ROSSANNE/COLOMBIER	40	33	82%
SANA	17	9	53%
SASSIÈRE	40	23	57%
SETAZ	105	86	81%
Total	**3 150**	**2 549**	**81%**



UNITÉ DE GESTION	Tableau 2022	Tableau 2023	Tableau 2024
ALBANAIS	92	155	93
ARVAN VILLARDS	141	101	93
BASSE SAVOIE	154	196	172
BAUGES	90	76	96
BEAUFORTAIN	194	183	167
BELLE ETOILE	47	41	26
BELLEDONNE HURTIERES	585	490	466
CHARTREUSE	119	147	100
CHAUTAGNE	201	211	213
COMBE DE SAVOIE	113	93	111
ENCOMBRES	83	97	85
ÉPINE	361	461	415
GRAND ARC	325	266	275
HAUTE MAURIENNE	13	7	22
HAUTE TARENTAISE	43	42	52
LAUZIÈRE	90	79	57
MODANAIS	19	31	28
MONTRAILLAN	127	88	72
MOYENNE MAURIENNE	52	38	49
MOYENNE TARENTAISE	140	177	186
REVARD	135	134	168
SUD OUEST BAUGES	257	203	231
TROIS VALLÉES	182	156	166
VAL D'ARLY	101	70	105
Total général	**3 669**	**3 542**	**3 448**

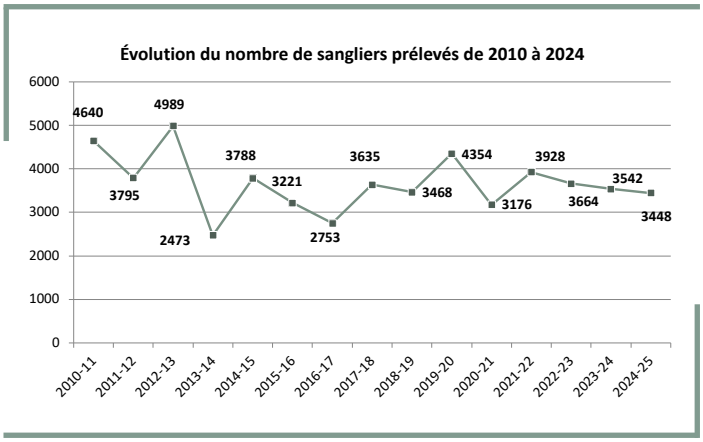
Mouflon

La diminution du mouflon se poursuit sur l'ensemble des massifs avec la disparition de l'espèce sur certains massifs.

UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
BAUGES	10	3	30%
CHARTREUSE	8	0	-
BELLE ÉTOILE	6	3	50%
ENCOMBRES	2	0	-
FORÊT D'AIGUEBLANCHE	12	5	41%
MONT JOVET	8	1	12%
Total	**46**	**12**	**26%**

Sanglier

Comme l'année dernière, le tableau départemental de sangliers est en légère baisse de 2%.





PLANTATIONS DE HAIES

La FDC de Savoie continue dans sa démarche d'amélioration de l'habitat en faveur de la petite faune de plaine. Dans le prolongement des réalisations des années précédentes, une nouvelle opération "Haies" a été mise en place en 2024.



Sensibilis'haie

Ce projet d'envergure nationale, nommé "Sensibilis'haie" est porté par la Fédération nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité. Il rentre dans le cadre du dispositif d'écocontribution qui prévoit lors de la validation du permis de chasser, que chaque chasseur contribue à hauteur de 5 € avec un complément de l'État de 10 € afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité.
Il s'adresse aux communes rurales de tout le territoire métropolitain.



Concrètement en Savoie

En 2024, la FDC de Savoie a coordonné la plantation de haies sur trois communes : Chamousset, Challes-les-Eaux et Porte-de-Savoie. Au total, plus de 500 mètres linéaires de haies ont été plantés.

Afin de sensibiliser les futures générations des bienfaits de la haie, la FDC a organisé ces travaux de plantation avec les scolaires des communes de Chamoux-sur-Gelon pour la plantation de Chamousset et de Challes-les-Eaux. Ainsi près de 180 enfants ont été sensibilisés aux intérêts de la haie.

En complément, des bénévoles, des élus du conseil municipal ont donné de leur temps pour ces réalisations.

Fin mars, un autre projet sera réalisé chez un arboriculteur de la commune de La-Motte-Servolex.

Kits de plantation

Des kits de plantations prêts à l'emploi sont fournis aux communes en échange de leur engagement à la bonne gestion et à la préservation de la haie.
Ces kits sont composés :

- de plants labélisés "Végétal local",
- de protections contre le gibier,
- de panneaux pédagogiques,
- d'un guide de plantation et de bonne gestion de la haie,
- d'une charte d'engagement.

En complément de ces kits, la FDC prend en charge les frais de paillage en fournissant des plaques de chanvre individualisées.
La plantation est à la charge des communes ou des propriétaires.

Haies champêtres et intérêts

Ces haies sont de type "champêtre" composées d'essences arbustives, aubépine, cornouiller, sureau, viornes, troène, érable champêtre... Une bande enherbée au minimum d'un mètre de large est préconisée afin de limiter l'érosion et d'accueillir une diversité d'espèces plus importante. Elles ont plusieurs intérêts dont les principaux sont : le maintien de la biodiversité, la protection des cultures, la limitation de l'érosion, le maintien des corridors écologiques...



MARE PORTE-DE-SAVOIE



Avec l'aide des financements de la Région AuRA, la création d'une mare a vu le jour en février dernier sur le terrain situé sur la commune de Porte-de-Savoie à proximité de l'écopont de l'autoroute A43. Ce terrain d'une contenance de 0,71 ha a été lui-même acquis grâce à la Fondation pour la Préservation de la Nature.

D'une surface d'environ 100 m² et d'une profondeur de 50 cm au maximum, cette mare est destinée à accueillir une multitude d'espèces à la fois animales et végétales. Côté faune, on peut citer les amphibiens : grenouilles, crapauds, tritons..., certains reptiles : couleuvre à collier, couleuvre vipérine et toute une diversité d'insectes dont les libellules. Elle servira aussi à certains mammifères et oiseaux de réservoir d'eau.

Elle sera alimentée principalement avec les précipitations et l'eau de ruissellement aux vues de la configuration du terrain. En cas de très forte évaporation un apport artificiel sera peut-être nécessaire, comme c'est déjà le cas sur la mare située sur l'écopont. Afin d'éviter au maximum les pertes en eau et garantir une étanchéité parfaite, une bâche étanche a été placée sur le fond et recouverte de 20 cm de terre.

Les travaux ont été réalisés par une entreprise de Haute-Savoie avec laquelle la FDC de Savoie travaille déjà sur d'autres chantiers environnementaux. Le coût total de cette réalisation s'élève à 16 428 €.

UN CHAMOIS SANS CORNE PRÉLEVÉ DANS LE BEAUFORTAIN



Un des principaux atouts de la chasse du chamois reste la récolte d'un trophée, même si ce n'est pas un objectif en soi. L'approche des cabris et autres éterlous revêt également un intérêt certain au niveau de la difficulté de la chasse.

Un chamois sans corne

Or il arrive parfois de voir des chamois dépourvus de leur parure comme cette chèvre prélevée le 25 janvier 2025 sur l'ACCA de Cevins par M. LEON Quentin qui a réalisé un joli prélèvement.

L'observation à distance de ce type de chamois peut surprendre car l'absence de cornes peut laisser penser de prime abord à un jeune individu.
Il s'agit au contraire de chamois en fin de vie proche de la vingtaine d'années dont le squelette se décalcifie avec à terme une chute des cornes, un peu comme un cerf qui ravale.



C'est le cas de cette vieille chèvre du Beaufortain qui accusait un poids de 20 kg dont l'âge exact ne peut être déterminé en l'absence de cornes.
On voit également la table d'usure de la mâchoire inférieure très avancée due à l'âge.

Quel bracelet de plan de chasse utiliser dans ce cas ?

La Savoie est le département le plus pourvu en chamois avec plus de 25 000 individus répartis sur les 28 massifs et un plan de chasse qui s'élève à 3 142 bracelets. Le cas de ce chamois sans corne n'est pas isolé avec l'abondance de l'espèce.
Le schéma départemental de gestion cynégétique nouvellement approuvé prévoit ce type de prélèvement. Deux possibilités sont offertes au chasseur qui a eu l'opportunité de réaliser un tel prélèvement :

- Utiliser le bracelet ISE prévu pour un chamois dont les cornes sont inférieures ou égales aux oreilles, ce qui est le cas pour les moignons qui restent sur le crâne,
- Utiliser le bracelet ISA prévu pour un chamois mâle ou femelle dans sa troisième année ou plus ce qui est le cas pour ces chamois âgés.


© D.GEST

UN SUIVI DE LA BRUCELLOSE DES ONGULÉS DANS LES ARAVIS

À la demande des instances sanitaires, des prélèvements d'organes ont été effectués sur des ongulés chassés sur la commune de La Giettaz. À l'origine de cette demande, la découverte de plusieurs bouquetins brucelliques aux environs du Col des Aravis au printemps 2024, avec une proximité d'autres ongulés sauvages, les chamois notamment.

Les chasseurs ont ainsi participé à une veille sanitaire concernant l'évolution de cette épizootie.
Après avoir dispensé une formation aux adhérents de l'ACCA, des kits de prélèvements ont été distribués. 7 chamois et 5 cervidés ont été analysés, tous séro-négatifs.

BILAN DU RÉSEAU SAGIR

8 cadavres ou parties d'animaux ont été acheminés au Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires au cours de l'année 2024 : 1 chevreuil, 4 chamois, 2 cerfs et 1 sanglier.

Causes habituelles
Malgré le faible nombre d'autopsies, les causes habituelles de mortalité des années précédentes sont retrouvées. En premier lieu, les infections aux poumons de type bronchopneumonies et les morts d'origine traumatique.
Un chamois a été atteint d'une inflammation des méninges, causant un tournis.

Changement de fonctionnement
Aujourd'hui, tout dépôt de cadavre au laboratoire départemental doit être convenu et organisé afin que les autopsies soient réalisées dans de bonnes conditions. Les autopsies faites au fil de l'eau ne sont plus possibles.

LE RÉSEAU SAGIR NATIONAL SIGNALE DES MORTALITÉS DE CHEVREUILS

Un message du réseau est parvenu aux FDC signalant des cas de mortalités de chevreuils dans de nombreux départements. D'après les données recueillies, il y a une proportion non négligeable d'adultes, ce qui est nouveau par rapport aux pertes habituelles sur les jeunes.

Des chevreuils polys parasités

Certains sont en très bon état corporel mais la plupart sont dans un état de maigreur avancé. Pour le moment aucune infection sous-jacente prédominante n'a été mise en évidence. Les animaux sont très maigres mais les réservoirs gastriques sont pleins et on note la présence de contenu intestinal avec de la diarrhée mais pas tout le temps. Ces animaux sont souvent polys parasités.

Des conséquences du réchauffement climatiques ?

Les résultats restent frustrants, on ne peut toujours pas mettre un nom sur ces cas de mortalités et les baisses d'effectifs observées. Une piste d'explication est à chercher sur les difficultés d'adaptation du chevreuil au réchauffement climatique avec ses conséquences telles que les canicules, la prolifération des tiques.


© MC.SEGEAT

RECHERCHE AU SANG À SAINT-SORLIN-D'ARVES

Le 27 octobre au matin, Philippe BELLOT-MAUROZ blesse un brocard sur l'ACCA de Saint-Sorlin-d'Arves. Au cours de l'après-midi, après 1 km et demi de recherche au sang sans trop d'indice, la chienne River, Rouge de Hanovre et son conducteur Didier SALOMON, ont pu retrouver l'animal blessé après un parcours sans faute et avoir traversé un ruisseau.





BELLE MATINÉE DE CHASSE SUR ARTIH-LESCHERAINES

Guy THOMAS – Chasseur de l'AICA Arith-Lescheraines

En cette matinée du 11 novembre, Romain, Patrick, Thomas, Guy et David prennent la direction du Lieu-dit Le Crozet sur la commune de Lescheraines.

Après quelques minutes de traque David et son chien Rafale font partir un sanglier qui sera arrêté quelques mètres plus loin par Guy. Un joli sanglier présentant un poids de 140 kg.



BEAU PRÉLÈVEMENT

Patrick HENRY – Président de l'AICA de Saint-Michel-de-Maurienne et Saint-Martin-d'Arc

C'est dans le secteur du Télégraphe, le jeudi 5 décembre, que Frédéric TROCCAZ avec l'aide de son équipe a pu prélever ce sanglier. Sur la balance et une fois vidé, il affichait un poids de 95 kg.

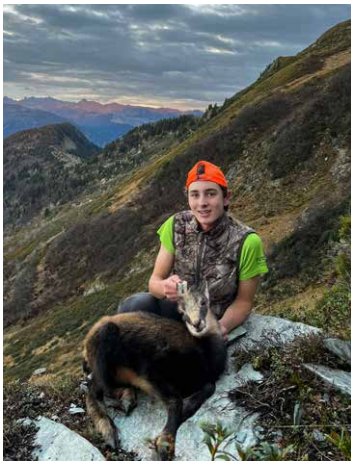
Un beau prélèvement partagé en équipe !

TRIPLÉ DE SANGLIERS

Damien PETITE – Chasseur de l'ACCA de Ruffieux

Ce triplé de sangliers a été réalisé en fin de saison et le résultat d'une journée de chasse en famille.
De beaux souvenirs partagés !





APRÈS PLUSIEURS SORTIES SANS SUCCÈS, LA CHANCE A TOURNÉ !

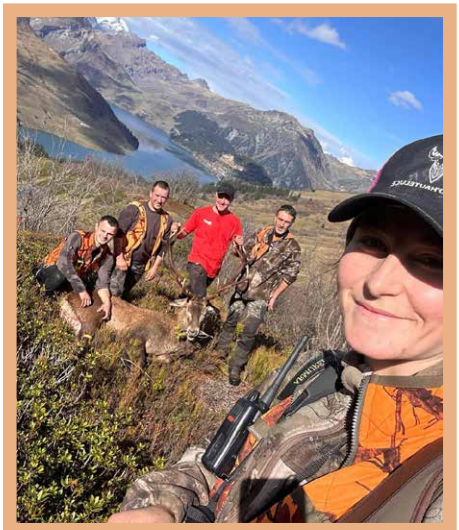
Clément RELLIER – Futur chasseur de 15 ans en chasse accompagnée

Une belle après-midi commence, dès le début des chamois sont repérés mais pas les bons. Un peu plus tard un groupe d'environ 10 chamois est observé. Deux d'entre eux semblent plus petits. Après une courte approche et plusieurs minutes à les observer aux jumelles il s'avère qu'il s'agit de 2 éterlous. Nous ne les dérangeons pas plus longtemps et décidons de monter plus haut. Quelques minutes plus tard, un groupe d'environ 7 ou 8 et 1 cabri sort au-dessus de nous. Nous nous mettons en position et les attendons. Ils sortent à 200 mètres, je repère le cabri, le vise et tire. La balle est parfaite, il tombe. Beaucoup d'émotions après avoir prélevé mon premier cabri !

Merci à mon accompagnateur pour cette magnifique journée en montagne sur la commune de la Léchère.

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE SAVOIE, 100 ANS D'HISTOIRE RETROUVÉE ! ET POUR VOUS ?

En 100 ans, la chasse a connu de nombreuses évolutions : lâchers de gibiers, mise en place des plans de chasse, changements des milieux... Le petit gibier s'est fait plus rare et dans un même temps, les populations de grands gibiers ont augmenté. Les fusils ont laissé la place aux carabines et à de nouvelles organisations de chasse. Les chasseurs savoyards partagent dans ce numéro ce que leur évoquent ces 100 ans.



Premier cerf pour Antoine sur les hauteurs du barrage de Roselend, souvenir inoubliable en famille



Coralie et Alexis initiés enfants au plaisir de la chasse par leur Papa Stéphane



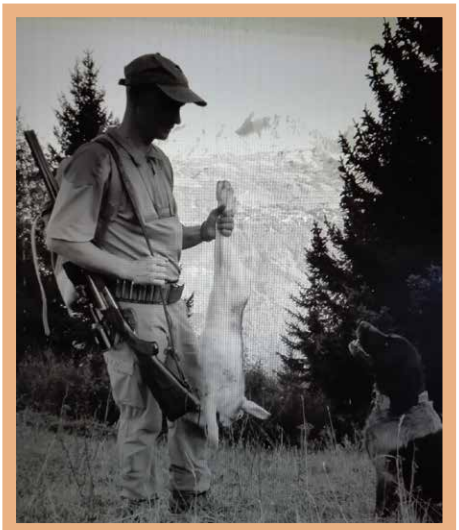
La chasse évolue mais nous restons toujours accompagnés par nos fidèles chiens.



Joli sanglier tué par Dylan avec le fusil de son grand-père, garde-chasse pendant 50 ans



En Maurienne, les Bernard descendent d'une longue lignée de chasseurs.



La chasse du petit gibier de montagne, des moments précieux !



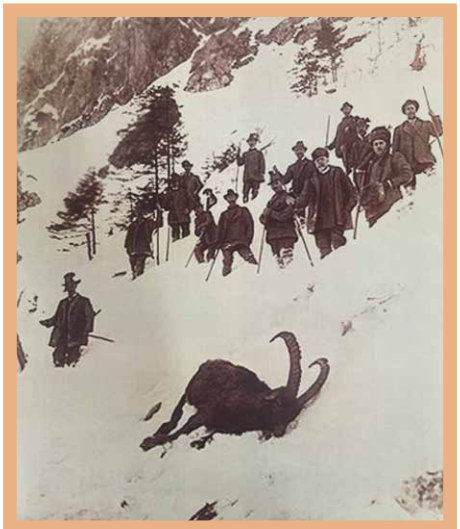
Kévin et son grand-père qui lui a transmis sa passion, notamment celle de la chasse aux chamois



L'organisation de la chasse autour de la cellule familiale a évolué.



La part de féminines, dont fait partie Noéline, ne cesse d'augmenter, pour le plus de grand plaisir de la Fédération.



Victor-Emmanuel chassant le bouquetin dans le massif des Encombres. La chasse d'antan était parfois une chasse de privilégiés.



La chasse de nos aïeuls !



La chasse au chamois, la chasse la plus ancestrale en Savoie ?

18 CORS AU PLANAY

Jean Sébastien KLIPFEL – Chasseur de l'ACCA du Planay

Le 11 décembre 2024, après une belle journée d'approche avec mon collègue Olivier LOMBARD, j'ai tiré ce magnifique cerf de 18 cors irrégulier à 2 000 mètres d'altitude sur la commune du Planay. Un grand merci à notre amis Sébastien BENOIT qui nous a aidé à le descendre ! Il affichait un poids de 150 kg vidé.





DENIÈRE BATTUE

Xavier BERNARD – Chasseur de la société communale de Lanslevillard

Le dimanche 17 novembre, la société de chasse du Roc noir de Lanslevillard a décidé de faire sa battue de fin de saison. À cette occasion 8 membres accompagnés de 3 chiens se sont réunis pour chasser le lieu-dit de la combe du Penet.

Aux environs de 7h30, les chiens sont lâchés. Il ne faut que quelques minutes pour que leurs voix se fassent entendre dans la forêt. À 7h47 la détonation d'une 270 se fait entendre dans la combe. Le président, François FILLIOL a prélevé ce magnifique roi de la forêt, un 12 corps accusant un poids de 180kg vidé. Il a fallu environ 1h30 pour redescendre au fond des près.

Un très beau moment de convivialité et de solidarité au sein de cette société de chasse !



LE PRÉLÈVEMENT DE FERMETURE

Mickael BUGAND BUGANDET - Chasseur

C'est le jour de la fermeture, accompagné par la neige, que Mickael BUGAND BUGANDET a pu réaliser ce joli prélèvement, un 12 cors. Bien évidemment, ça n'aurait pas été possible sans le travail d'équipe.

Il n'y avait plus qu'à poser avec le Mont-Blanc en arrière-plan !

UN 14 CORS À LANSLEBOURG

Régis CLAPPIER – Président de la FDC de Savoie

C'est accompagné de son fils Gabin, que Gaël GAILLARD a prélevé un très beau cerf sur la commune de Lanslebourg.





JEUNE CHASSERESSE

Xavier BERNARD – Chasseur de la société communale de Lanslevillard

En ce dimanche 6 octobre au matin, par une belle journée ensoleillée, Roxane GUIJARRO, jeune diane chasseresse de la société de chasse du Roc noir de Lanslevillard se rend au lieu-dit de la Donna pour une partie de chasse accompagnée de son grand-père Gérard.

C'est au cours de celle-ci qu'à tout juste 17 ans pour sa première année de permis, qu'elle a prélevé d'une seule balle, ce magnifique cerf portant 10 cors et accusant un poids de 125 kg vidé.

Toute la société de chasse est fière d'elle et lui souhaite d'autres belles futures actions de chasse.



PREMIER CHAMOIS

Sébastien FRISON - Chasseur

Accompagnée de son Papa, Charline FRISON a prélevé son premier chamois dans le secteur de Granier sur Aime le 31 octobre 2024 pour sa première année de chasse ! Un chamois de 9 ans et demi et qui pesait 26 kg.

Souhaitons à Charline encore de beaux moments de chasse !



SAINT-HUBERT INOUBIABLE

Mickael BUGAND BUGANDET - Chasseur

Le 3 novembre, jour de la Saint-Hubert, le patron des chasseurs a été particulièrement généreux avec cette équipe. Lors de leur première traque, un chevreuil a été prélevé. Lors de la deuxième, c'est une bichette que Mickael a pu tirer. L'équipe plus enthousiaste que jamais et se disant : "jamais 2 sans 3", a réalisé une troisième traque. Ce sont alors trois sangliers qui ont été prélevés !

Quelle journée ! Tout l'équipe remercie grandement Saint-Hubert !



CHANCE DU DÉBUTANT

Kylian BICHET – Jeune chasseur

Un ami m'invite à chasser avec lui pour participer à mes toutes premières battues de ma vie dont je garderai des souvenirs de chasse incroyables.

Pour cette première battue, je suis posté en fin de ligne. Peu de temps après le début, à environ 20 m de moi, je tire un daguet quasiment à l'arrêt. Il fait pile et roule sur le chemin. Après avoir manqué une bichette, je tire une jolie biche avant la fin de battue.

L'histoire ne s'arrête pas là ! Le lendemain, je suis posté près d'une belle coulée de cervidés. 40 min après les premiers aboiements, un jeune cerf de 6 cors arrive. Je le tire. Il chute sur les pattes avant, me bouscule dans sa chute et finit sa course 50m plus bas dans le ruisseau.

Les honneurs seront rendus aux animaux qui m'auront permis de vivre des moments inoubliables.





PLUMAGES INHABITUELS : LE MYTHE DE LA "MORDORÉE" BLANCHE !

Qu'elle n'est pas la surprise du bécassier lorsqu'il prélève une bécasse des bois complètement blanche, albinisme total, ou avec une partie des ailes blanches : dit plumage panachée ou pie selon les auteurs. Ce qui correspond à un albinisme partiel ou leucisme.

Ce phénomène a une origine génétique. L'absence plus ou moins marquée de pigments, engendrant les dessins du plumage, donnent toute une gamme de plumages variés. Dans l'ensemble du tableau de chasse annuel français, toute une gamme de couleurs est retrouvée. Certes rares, ces couleurs apparaissent de manière régulière au sein de la population des bécasses des bois : bécasse à panachure limitée, moyenne ou envahissante, bécasse pie, bécasse isabelle, bécasse pastel, bécasse agate. Des images illustrent ces plumages originaux sur le site internet du CNB.

Comme vous l'aurez compris un oiseau d'exception qui est forcément le rêve de nombreux bécassiers passionnés de cet oiseau ! Ce rêve s'est réalisé cet automne pour un chasseur de l'Avant Pays Savoyard qui a prélevé une bécasse pastel sur le massif de l'Épine.

UN FAON À SKI ?

Victor PAILLAS – Chasseur de l'ACCA des Allues

Après une saison d'hiver, les déchets sauvages en station de ski sont nombreux. Et les situations peuvent parfois être cocasses, comme ce faon prélevé à proximité d'un ski. Avait-il hâte que l'hiver arrive ?





CADEAU D'ANNIVERSAIRE

Gabin BIGILLON – Chasseur de l'ACCA d'Albiez Montrond

Après une petite marche d'approche, nous tombons sur une harde de cervidés : deux biches, deux faons, deux cerfs et une bichette. Mon collègue Louka a pu prélever ce joli faon. Peu de temps après, je prélève à mon tour ce cerf, qui affichera un poids de 130 kg vidé. Il nous aura fallu 7h pour les ramener. Cette journée d'anniversaire, 20 ans, restera un magnifique souvenir et un très beau cadeau !

DES PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS D'INTERDICTION DE L'UTILISATION DU PLOMB EN ZONE HUMIDE



Le 15 février 2023 est entré en vigueur un nouveau règlement de la Commission européenne pour l'usage des munitions au plomb en zone humide. Une présentation en a été faite dans le Chasser en Savoie n°138 de décembre 2023. Cependant la Cour de Justice de l'UE vient de rendre une décision (arrêt C-105/23 P du 17 octobre 2024) qui précise deux points en matière d'interdiction d'utilisation du plomb en zone humide.

Les zones humides

Le règlement prévoit qu'il est interdit de décharger de la grenaille de chasse contenant une concentration en plomb égale ou supérieure à 1% en poids à l'intérieur ou à moins de 100 m de zones humides.
Cependant, la décision précise la définition de la zone humide dans laquelle cette restriction s'applique. Il doit s'agir d'une zone qui sert d'habitat aux oiseaux d'eau. Les fossés et flaques d'eau temporaires sont donc exclus.

La détention de cartouche à grenaille de plomb

L'interdiction n'établit pas une présomption de décharge illégale de munitions au plomb au seul motif que la personne portant ces munitions s'est déplacée dans ou autour des zones humides. C'est à l'autorité chargée de l'application de la loi de le démontrer.
La présomption d'innocence l'emporte donc sur la présomption de culpabilité. Et en pratique, le simple fait, pour un chasseur, de marcher dans un milieu humide en étant porteur de grenailles de plomb n'est pas interdit.

Cette décision, validant définitivement le règlement, conforte l'analyse sur le cas des chasseurs qui ne sont pas verbalisables s'ils sont simplement détenteurs de grenailles de plomb et sur la prise en compte des seules zones humides définies par l'article L 424-6 du code de l'environnement.
La présence effective dans l'arme prête à l'emploi, d'une munition prohibée, même si celle-ci n'est pas tirée, conduit à reconnaître l'infraction de chasse.

TIMBRES AMENDES

Au cours de la campagne cynégétique 2024/2025, l'Office Français de la Biodiversité a dressé 25 timbres amendes dont 23 pour manquement aux règles élémentaires de sécurité !



Nous noterons deux principaux types de faits :
- Non port d'effets fluo en action de chasse,
- Transport d'arme chargée à bord d'un véhicule.

De tels comportements sont à bannir tant la sécurité est un enjeu majeur !

Ces règles simples à appliquer sont en vigueur depuis plusieurs années et connues de tous. Elles sont fixées par le Schéma départemental de gestion cynégétique et donc opposables à tous les chasseurs.

Les autres timbres amendes concernent l'agrainage en dehors des périodes légales.

100 ANS D'HISTOIRE RETROUVÉE POUR LA FDC DE SAVOIE !

1925 – Véritable point de départ
Si 1922 marque la constitution de la Fédération départementale des Sociétés de chasse et des Chasseurs de Savoie, son activité n'est tracée qu'à partir de 1925 véritable point de départ d'une aventure qui dure depuis 100 ans !
Dans son entreprise associative René ARMAND, chirurgien de son état à Albertville, impulse une dynamique visant à "travailler énergiquement au relèvement de la chasse française". Il installe le siège social de la Fédération à la Mairie de Chambéry.
La Fédération qu'il préside coordonne les premières sociétés de chasse, lutte grâce au concours de la brigade mobile contre le braconnage, repeuple les territoires et travaille d'arrachepied à la création de grandes réserves de chasse pour préserver les reproducteurs.
Les populations de gibiers semblent bien maigres...

1934 – Les FDC passent sous le contrôle de l'administration
Les moyens financiers manquent. Le Dr ARMAND milite activement pour obtenir de l'État un budget consacré à la chasse. Ce qu'il obtient en 1934, mais les Fédérations passent alors sous le contrôle de l'administration.
En 1925, une scission au sein de la Fédération de Savoie a donné naissance à l'Union Fédérative. Il existait alors deux Fédérations que la loi de 1934 va regrouper d'autorité.

1936 – Création d'une grande réserve
Les efforts consentis par la Fédération pour la création des grandes réserves se poursuivent. En 1936, la Fédération crée une grande réserve à cheval sur les communes de Val d'Isère, de Bessans et de Bonneval. Elle doit "donner asile à la faune ordinaire des Alpes et ramener le bouquetin sur notre territoire".
Cette zone protégée jouxte les grandes réserves italiennes. Très tôt les chasseurs s'engagent dans la mise en protection de zones vastes...

1939-40 – Interdiction de la chasse
La première guerre mondiale conduit à l'interdiction de la chasse en 1939/1940.

1941 – Création de la Société départementale de Chasse de la Savoie
En 1941 sous le gouvernement de Vichy, est créée la Société départementale de Chasse de la Savoie.
Les sociétés de chasse locales doivent obligatoirement y adhérer.
Le repeuplement des territoires bat son plein. 20 grandes réserves sont créées. 147 sociétés communales regroupent la quasi-totalité des chasseurs du département.
Une ordonnance de 1944 réactive les organisations d'avant 1940. À la sortie de la guerre les territoires sont peu giboyeux.
La myxomatose sévit dans le département dès 1954 réduisant les populations de lapins.

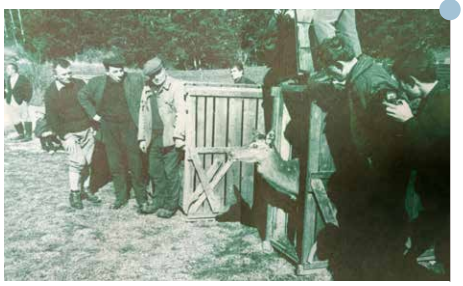
1947 – Retour de la FDC de Savoie
La Société de Chasse et Chasseurs de Savoie aura repris le titre de Fédération départementale en 1947.

1954 – 8047 permis
L'assurance chasse apparait alors comme obligatoire.
La Fédération compte 8047 permis en 1954.

1961 – Un nouveau Président, Dr LIEGEON
En 1961, un docteur succède en un autre docteur : René ARMAND passe le relais à Paul LIEGEON en 1961 après plus de 36 ans de présidence.
Ce changement s'accompagne de questions nouvelles notamment celles des dégâts de sangliers qui occupent désormais les débats du conseil d'administration dès le début des années 60.

1963 – Création du Parc national de la Vanoise
En 1963, le premier parc est créé : le Parc national de la Vanoise, englobant la fameuse grande réserve de Vanoise créée 27 ans plus tôt.

1964 – Loi Verdeille
La chasse accélère sa structuration. La loi Verdeille est promulguée en 1964. Le texte fondateur des ACCA est né !
Sous l'impulsion du Dr LIEGEON, la Fédération évolue aussi et s'installe rue du Nivolet à Chambéry.



1967 – Premiers lâchers
En 1967, s'organisent les premiers lâchers de cerfs. 20 animaux sont réintroduits en Savoie : 10 en Maurienne et autant en Tarentaise, tous en provenance de Chambord.
L'armée affrète des camions pour transporter les animaux restés en rade à la gare de Chambéry. La politique des lâchers se poursuit. 24 mouflons issus des Bauges sont introduits dans les réserves de Modane, Beaufort et Croix les Têtes. En 1968, ce sont les marmottes qui sont transférées de la Vanoise vers des territoires propices de Savoie.



1969 – Premiers tableaux de chasse connus

Si depuis 1925 nous ne connaissons que les quantités d'animaux lâchés, la fin des années 60 et le début des années 70 seront marquées par les balbutiements de la technique cynégétique. Les premiers tableaux de chasse apparaissent dans les comptes-rendus de conseil d'administration : 550 chamois tués en Savoie en 1969 et 207 chevreuils.

1975 – Le début des plans de chasse et du permis de chasser

Les temps ne sont plus à la destruction des oiseaux de proies. La FDC édite à l'attention de ses adhérents, une plaquette d'information sur les rapaces. Elle soutient la mise en place d'un examen du permis de chasser qui sera finalement instauré en 1976. Dès 1975, la FDC demande au Préfet l'application d'un plan de chasse mouflon.
Un changement de paradigme s'opère…
La chasse bouge et son environnement également.
Le Rassemblement des Opposants à la Chasse sollicite l'interdiction de la chasse le dimanche dès 1976 !

1977 – Structuration de la FDC

Un premier poste de technicien cynégétique est créé en 1977 puis un second en 1980.
Afin de favoriser le repos du gibier, la FDC instaure 2 jours de non chasse : les mardis et les vendredis dès 1981.
La FDC compte alors 16 gardes de l'ONC luttant contre le braconnage. 113 PV ont été dressés en 1979.


CHASSER EN SAVOIE

n° 1 juin 1982

Editorial

L'Administrateur Fédéral :
Un homme au service des chasseurs de son secteur

1982 – Création du Chasser en Savoie

La communication et l'information occupent désormais une place prépondérante au sein de la FDC. Après deux années de distribution de "Nos Chasses Savoie", un bulletin de liaison est créé en 1982 : "Chasser en Savoie".
En 1989 la FRAPNA intente des recours contre la chasse devant le tribunal administratif de Grenoble. Dans ce même temps, 326 candidats passent l'examen du permis de chasser pour 260 reçus.
Le mouvement CPNT réalise un score honorable aux élections européennes et aux régionales qui suivront. Mais la FDC de Savoie n'avait pas souhaité adhérer.

1990 – Tournant en matière de gestion cynégétique

1990 voit publier la circulaire ministérielle sur le plan de chasse. L'assemblée générale qui s'en suit est particulièrement houleuse. La chasse connait ainsi un tournant accélérant le développement de la technique cynégétique et de la formation.

1994 – Nouveau Président, M. GAIMOZ

Le Dr LIEGEON atteint par la limite d'âge se retire de la présidence de la FDC. Robert GAIMOZ lui succède en 1994.

1997 – Renforcement de l'équipement professionnelle

Le Président GAIMOZ étoffe l'équipe professionnelle et dote la FDC d'un local adapté au bon fonctionnement dès 1997.

2002 – Derniers lâchers et mise en place du plan de chasse tétras lyre

Il porte également la mise en place du plan de chasse tétras lyre en 2002. Les derniers lâchers de cerf sont effectués en Tarentaise.
Dès 2000, la loi Voinet vient bousculer le paysage cynégétique l'obligeant à se structurer encore.

2004 – Nouveau Président, Me GIRARD-MADOUX et importants changements : guichet unique, examen du permis de chasse…

Maitre Jean-Marc GIRARD-MADOUX devient président en 2004 tandis que Robert GAIMOZ atteint par la limite d'âge se retire.
Cette année-là sonnera le glas du parcours du combattant pour la validation du permis de chasser avec l'apparition du guichet unique. La FDC Savoie compte alors 8400 adhérents.
L'examen du permis se renforce encore avec l'ajout d'épreuves pratiques. La FDC formera ses candidats à Chamousset sur le terrain de pont royal dont elle est désormais propriétaire depuis 2023.
La gestion des dégâts de gibier sera transférée de l'ONCFS désormais Office Français de la Biodiversité aux Fédérations départementales.

La suite au prochain numéro…

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA SAVOIE

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION

VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN 2025

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_SAV

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



Game Fair

13-14-15 JUIN 2025

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

EN LOIR-ET-CHER

TÊTES BIZARDES EXPO TROPHÉES CERF

VILLAGE La FACCC au Game Fair CHIENS COURANTS

VILLAGE BARBECUE & VIANDE DE GIBIER

gamefair.fr

CHAMPAGNE POMMERY A REIMS-FRANCE | LOIR&CHER Notre département | Nature Dog | AIR & NATURE | Château Puech-Haut | LAFOUX

Connaissance de la CHASSE | Chassons.com | SEASONS | bleu | tvt | la Nouvelle République Vous Nous Ensemble | PARC | LAMOTTE BEUVRON | CENTRAKOR CANINE